

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LOUA TOUSSAINT

Les résultats statistiques du dernier dénombrement

Journal de la société statistique de Paris, tome 29 (1888), p. 367-377

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1888__29__367_0

© Société de statistique de Paris, 1888, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

LES RÉSULTATS STATISTIQUES DU DERNIER DÉNOMBREMENT.

Le service de la statistique générale, au ministère du commerce et de l'industrie, vient de faire paraître un beau volume enrichi de nombreuses cartes et diagrammes sur le dénombrement de la population effectué en France le 30 mai 1886. Ce travail est divisé en deux parties distinctes : la première concernant la population *résidente*, qui sert à l'application des lois politiques municipales ou financières, et qui par cela même a seule un caractère légal ; la seconde, la population reconnue présente, dont le recensement est fait au moyen de bulletins individuels renfermant les renseignements statistiques qu'il a paru nécessaire de relever à l'occasion de cette grande opération.

Nous ne nous occuperons dans cet article que de la population présente qu'un grand nombre de statisticiens désignent également sous le nom de *population de fait* (1).

Mais il importe d'abord de montrer dans quelle mesure diffèrent les deux natures de population.

Le but principal qu'on s'est proposé en établissant la population légale a été d'assigner à chaque commune la population qui lui est propre. Par suite, cette population se compose des individus résidant habituellement dans la commune, que ces individus soient présents ou bien même qu'ils soient absents au moment du dénombrement. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'on exclut de cette liste les personnes qui ne font que passer dans la commune et dont la résidence habituelle est ailleurs.

Dans la population de fait, au contraire, on n'a pas à se préoccuper des personnes absentes momentanément de la commune, le but auquel on tend étant de relever toutes les personnes qui s'y trouvent, à quelque titre que ce soit.

Ces populations ont donc toutes deux une partie commune : les résidents présents ; mais la première renferme en outre les résidents absents, tandis que la seconde les laisse de côté, mais tient compte, en revanche, des individus présents momentanément dans la commune.

On peut dès lors, avec les chiffres mêmes du dénombrement, construire le tableau suivant :

	RÉSIDENTS PRÉSENTS (y compris la population comptée à part).	RÉSIDENTS absents.	HÔTES de passage.	TOTAL.
Population légale . . .	37,499,891	719,012	»	38,218,903
Population de fait . . .	37,499,891	»	430,868	37,930,759
		Différence.		288,144

Cette différence est relativement assez considérable. Doit-elle être attribuée aux doubles emplois provenant de ce qu'un certain nombre de résidents, déclarés absents, sont recensés directement dans une autre commune, ou bien aux omissions faites sur les hôtes de passage, lesquels devraient reproduire la plus grande partie des résidents absents ? C'est ce qu'il n'est pas possible d'établir. Nous inclinons

(1) Voir sur la population résidente, l'article de M. Cheysson, 1887, p. 196.

pourtant à croire que la population de fait pêche plutôt par omission, car rien n'est si difficile à saisir qu'une population aussi mobile que les hôtes de passage.

L'important serait de recenser la population de fait à l'époque où il y a le moins de déplacements, et c'est peut-être parce qu'on a méconnu ce principe en 1886, que la différence des deux populations s'est élevée à 288,144, tandis qu'elle n'avait été, en 1881, que de 266,758.

En définitive, l'écart est de 7 à 8 p. 1,000, ce qui n'a rien d'excessif eu égard aux difficultés qu'entraîne une aussi vaste opération que le recensement de près de quarante millions d'individus.

Les questions posées dans le bulletin individuel ont permis de classer les recensés :

- 1° D'après le lieu de naissance ;
- 2° D'après la nationalité ;
- 3° Par âge, sexe et état civil ;
- 4° Par profession, état ou fonction.

Il a été établi, en outre, un bordereau de maison fournissant des indications sur le nombre et la hauteur relative des maisons, le nombre des appartements ou locations, le nombre et l'importance numérique des ménages. Enfin, un travail spécial tout nouveau permet de se rendre compte de la composition des familles. Nous allons examiner ces divers points en commençant par les renseignements relatifs aux maisons et aux ménages.

§ 1^{er}. — *Ménages. — Maisons.* — En matière de recensement, on entend par *ménage* tout individu ou agglomération d'individus occupant un logement distinct.

Ainsi, une personne vivant seule dans un logement séparé a dû être considérée par les agents du recensement comme formant un ménage, aussi bien qu'une famille composée du mari, de la femme, d'un ou plusieurs enfants, d'un ou plusieurs domestiques *demeurant ensemble* dans un même appartement.

Le nombre de ménages ainsi définis s'élève, d'après le recensement de 1886, à 10,582,251, ainsi répartis :

	MÉNAGES.	POPULATION.	NOMBRE D'INDIVIDUS par ménage.
D'individus isolés	1,543,662	1,543,662	1.0
De famille	9,020,120	35,371,373	3.92
D'établissements comptés à part	18,469	1,015,724	55.0
	<u>10,582,251</u>	<u>37,930,759</u>	<u>3.54</u>

On voit par là que le nombre des ménages de famille est de beaucoup le plus élevé ; leur composition moyenne est de 3,92 ou d'environ 4 personnes. Cette composition varie d'ailleurs selon les départements ; c'est ainsi, pour ne donner que les extrêmes, qu'on ne compte à Paris que 3,2 personnes par ménage, tandis que dans le Finistère et le Morbihan, la proportion s'élève à près de 5.

Le nombre total des ménages de toute catégorie est égal au nombre des locations ou appartements distincts habités. Il y a de plus 571,865 locations vacantes, ce qui porte le nombre total des locations à 11,154,216. Ajoutons qu'en dehors des logements consacrés à l'habitation, il y a 1,194,437 locaux séparés servant d'ateliers, de magasins et de boutiques.

Quant aux maisons, le recensement de 1886 en a porté le nombre à 7,706,137, dont 7,453,320 habitées et 252,817 vacantes.

Il en résulte que par maison habitée il y a 1.42 locations ou ménages et 5.09 habitants.

A cet égard, les variations extrêmes sont : Seine, 21.8 habitants par maison ; Calvados et trente autres départements, 4 seulement.

Plus de la moitié des maisons de France (52 p. 100) n'ont qu'un rez-de-chaussée. Il n'y a un nombre considérable de maisons de plus de 4 étages qu'à Paris (37,951) et subsidiairement dans l'Hérault (10,953), les Bouches-du-Rhône (8,930), le Rhône (6,120), les Alpes-Maritimes (3,812) ; viennent ensuite le Var, la Corse et quelques autres départements du Midi.

§ 2. — *Familles.* — Le rapport des ménages à la population, tel qu'il a été établi plus haut, ne peut donner qu'une idée approximative de la fécondité des familles ; aussi n'a-t-on pas hésité, lors du dénombrement de 1886, à demander aux chefs de famille eux-mêmes, d'indiquer le nombre actuel de leurs enfants. Pour simplifier le problème, on a laissé de côté les enfants naturels, et, en ce qui concerne les enfants légitimes, on n'a relevé que le nombre de ces enfants encore vivants. 10,425,321 chefs de famille, savoir : 7,472,263 hommes mariés, 1,002,914 veufs, 1,944,597 veuves et enfin 5,547 hommes divorcés (car on ne s'est pas adressé aux femmes divorcées), ont répondu à l'appel qui leur avait été fait par le Gouvernement.

Le tableau suivant indique le résultat total de cette enquête :

Familles, d'après le nombre de leurs enfants légitimes actuellement vivants.

		NOMBRE des enfants vivants procréés par ces familles.		
Nombre de familles	n'ayant pas d'enfant vivant.		2,073,205	0
		1 enfant vivant . . .	2,542,611	2,542,611
	ayant	2 enfants vivants. . .	2,265,317	4,530,634
		3 — — . . .	1,512,054	4,536,162
		4 — — . . .	936,853	3,747,412
		5 — — . . .	549,693	2,748,465
		6 — — . . .	313,400	1,880,400
		7 — et plus. . .	232,188	1,623,316
		10,425,821 familles ayant	21,611,000 enfants au	minimum.

Ces chiffres font ressortir à 2.07 seulement le nombre d'enfants vivants existants par famille, mais il y a lieu de considérer que parmi les 2,073,205 familles n'ayant pas d'enfants, il y a un assez grand nombre d'époux mariés trop récemment pour en avoir, et que parmi les familles ayant sept enfants et plus, quelques-unes, en petit nombre toutefois, peuvent en avoir huit, neuf et même davantage.

Le nombre des chefs de famille étant de 2 pour les couples mariés et de 1 seulement pour les veufs, veuves ou divorcés, le calcul indique que leur nombre moyen est, pour toutes les catégories réunies, de 1.8. Par suite, la composition moyenne d'une famille se trouve être de $2.1 + 1.8 = 3.9$. Rapport égal à celui que nous avons inscrit plus haut pour les ménages dits de famille, et dont il est la confirmation.

Ainsi, moins de quatre personnes par famille, voilà le bilan, et pourtant les

familles nombreuses ne sont pas rares en France, puisque celles qui ont plus de quatre enfants atteignent près de 2 millions, mais cette fécondité se trouve malheureusement compensée par la présence de 4 millions et demi de familles sans enfant ou n'en ayant pas plus d'un.

En étudiant par département le nombre des enfants par famille, on constate que plus de la moitié d'entre eux se groupent à côté de la moyenne générale 2.07. Parmi ceux qui ont le moins d'enfants, on retrouve les départements connus pour leur faible natalité, comme ceux de la Normandie, l'Orne, l'Eure, le Calvados, et en d'autres régions, le Gers, le Tarn-et-Garonne, la Sarthe, l'Aube, l'Oise. En revanche, les départements de familles nombreuses s'étaient déjà fait remarquer par leur forte natalité, notamment ceux de la Bretagne, le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Morbihan et à leur suite les départements montagneux des Alpes et des Cévennes. On sera surpris de ne pas y trouver le Nord et la Loire; cela tient, sans doute, à ce que, bien que leurs mariages soient très féconds, ces départements comptent un nombre relativement considérable de familles sans enfants.

§ 3. — *Population sédentaire ou de passage.* — Bien que le dénombrement de 1886 ait été effectué en mai, c'est-à-dire à l'époque où commencent les déplacements de population causés par la villégiature, on constate avec quelque étonnement que le nombre des individus de passage (voyageurs et autres) a été moins élevé qu'en 1881, où le recensement a eu lieu le 31 décembre, c'est-à-dire à un moment où les déplacements sont généralement peu nombreux.

Nombre des individus ayant le séjour habituel dans		
la commune.	37,499,891	98.86
Individus de passage (voyageurs, etc.)	430,868	1.14
	<u>37,930,759</u>	<u>100.00</u>

Les deux départements où l'on a constaté le plus d'individus de passage sont la Seine, 39,557 (37,448 en 1881) et Seine-et-Oise 30,742 (14,654 en 1881). En revanche, le département des Alpes-Maritimes, si célèbre par ses stations d'hiver, comptait au 31 décembre 1881, 24,160 visiteurs, équivalant au dixième de la population, tandis qu'au 30 mai 1886, il n'en a été recensé que 2,967.

§ 4. — *Population d'après le lieu de naissance.* — Cette classification offre un grand intérêt, car elle permet de juger d'un coup d'œil de l'influence de l'immigration, soit locale, soit étrangère, sur l'état de la population dans chaque département.

Le tableau ci-après indique les résultats constatés pour la France entière :

	FRANÇAIS.	ÉTRANGERS.	TOTAL de la population.	P. 100.
Nés dans la commune où ils sont recensés	22,204,797	285,685	22,490,482	59.4
Nés dans une autre com- mune du département. . .	8,676,644	78,785	8,755,426	22.9
	<u>30,881,438</u>	<u>364,470</u>	<u>31,245,908</u>	<u>82.3</u>
Nés dans un autre départe- ment.	5,656,397	66,953	5,723,350	15.0
Nés à l'étranger	266,393	695,108	961,501	2.7
	<u>36,804,228</u>	<u>1,126,531</u>	<u>37,930,759</u>	<u>100.0</u>

On en conclut que sur 100 habitants il y en a 82 environ qui ont été recensés dans leur département d'origine, tandis que 18 viennent du dehors.

En ne considérant que les Français, on en trouve 16 p. 100 qui sont nés hors du département où ils ont été recensés. Pour les étrangers, la proportion est de 68 p. 100, dont 6 nés dans une autre partie de la France et 62 à l'étranger.

Quant aux Français nés à l'étranger, leur population est tout à fait minime, elle n'atteint pas 1 p. 100.

D'autre part, on peut dire que plus du tiers des étrangers recensés en France (38.3 p. 100) sont nés dans notre pays.

De tous les départements français, c'est la Seine qui renferme le plus d'éléments venus du dehors, 60 p. 100 environ ou les trois cinquièmes; à Paris même, la proportion est plus forte, 65 p. 100. Ainsi, les Parisiens autochtones n'entrent dans la population de Paris que pour un tiers.

Après la Seine, on peut citer les départements limitrophes de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Gironde où, sans être prépondérant, l'élément étranger est considérable; enfin, d'autres départements à fortes garnisons, comme la Marne et le territoire de Belfort.

Partout ailleurs, c'est l'élément indigène qui domine, cet élément est à peine altéré dans l'immense majorité de nos départements.

§ 5. — *Population par nationalité.* — Le tableau suivant permet de se rendre compte de la marche comparative des Français d'origine, des étrangers naturalisés français et enfin des étrangers qui ont conservé leur nationalité:

ANNÉES.	FRANÇAIS d'origine	ÉTRANGERS naturalisés français.	ÉTRANGERS.	POPULATION totale.
1872 . .	35,346,695	15,103	741,668	36,102,921
1876 . .	36,069,524	31,519	801,754	36,905,788
1881 . .	36,327,154	77,046	1,001,090	37,405,290
1886 . .	36,760,342	103,886	1,126,531	37,930,759

Ainsi, pendant que le nombre des Français d'origine est resté à peu près stationnaire, ou n'a du moins augmenté qu'avec une grande lenteur, le nombre des étrangers proprement dits a suivi une progression des plus rapides, malgré l'augmentation incessante des naturalisations.

En 16 ans, l'accroissement total des étrangers naturalisés ou non a atteint 64 p. 100, c'est un accroissement annuel de 4 p. 100, accroissement douze fois plus considérable que celui de la population elle-même!

Ce sont les puissances établies le long de nos frontières qui nous envoient le plus de leurs nationaux, c'est ainsi que les Belges sont au nombre de 482,261, les Allemands au nombre de 100,114, les Suisses au nombre de 78,584, les Italiens de 264,568, les Espagnols de 79,550.

On a compté de plus: 36,134 Anglais; 11,817 Austro-Hongrois; 37,149 Hollandais et Luxembourgeois, 1,292 Portugais, 11,980 Russes, 2,423 Danois, Suédois ou Norvégiens, 10,253 Américains, etc., etc.

Le département de la Seine contient à lui seul 214,360 étrangers de toute nationalité, quant aux étrangers dont les États nous avoisinent, on constate qu'ils s'établissent de préférence dans les départements les plus rapprochés de leur pays,

les Italiens, toutefois, commencent à se répandre un peu partout. On en trouve dans presque tous les chantiers et dans un grand nombre d'usines.

La grande majorité des étrangers établis en France appartient au sexe masculin (617,586 hommes pour 508,945 femmes). Il n'y a d'exception que pour les Anglais et les Allemands, où ce sont les femmes qui sont au contraire les plus nombreuses ; cela n'étonnera pas ceux qui savent combien les institutrices anglaises et les bonnes allemandes sont recherchées dans les familles.

§ 6. — *Population par sexe et par état civil.* — Au point de vue de la répartition des sexes, le dénombrement de 1886 a donné les résultats ci-après :

		PROP. P. 100.
Sexe masculin	18,900,312	49.82
Sexe féminin.	19,030,447	50.18
	37,930,759	100.00

Ces rapports indiquent un léger excédent pour le sexe féminin. Cet excédent, que l'on a constaté jusqu'ici dans tous les dénombrements, avait atteint son maximum en 1821, c'est-à-dire peu après les guerres du premier empire. Il tendait, à la suite d'une longue paix, à disparaître, puisqu'il n'était que de 50.05 p. 100 en 1886. La dernière guerre l'a relevé à 50.21, époque à partir de laquelle il a peu varié. Ajoutons que cet excédent serait plus marqué encore si les éléments étrangers ne venaient modifier la composition naturelle de la population du pays, en lui apportant un appoint plus ou moins considérable d'individus du sexe masculin.

Voici maintenant comment la population se subdivise, pour chaque sexe, selon l'état civil :

Population par état civil.

	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAL.
Enfants	6,105,972	5,084,230	11,190,202
Célibataires	4,313,616	4,508,680	8,222,296
Mariés	7,472,263	7,487,072	14,959,335
Veufs.	1,002,914	1,944,597	2,947,511
Divorcés	5,547	5,868	11,415
	18,900,312	19,030,447	37,930,759

On sait qu'il naît chaque année plus de garçons que de filles ; c'est ce qui explique l'excédent de garçons pendant la période infantile. Plus tard, la mortalité étant, à tous les âges de la vie, relativement plus faible dans le sexe féminin, ce sexe acquiert à son tour la prépondérance, et la conserve jusqu'au terme de l'existence humaine. Mais c'est surtout dans les âges avancés que les femmes survivent en plus grand nombre. Aussi reste-t-il environ deux fois plus de veuves que de veufs. Quant aux mariés, on peut voir que leur proportion est à peu près la même dans les deux sexes, ou s'il y a une différence, elle est tellement faible qu'il n'y a pas lieu de s'en préoccuper.

Pour les deux sexes, la répartition proportionnelle de l'état civil a varié ainsi qu'il suit entre les deux dénombrements.

	1881.	1886.
Enfants	29.36	29.50
Célibataires	22.48	23.26
Mariés.	40.16	39.44
Veufs et divorcés .	8.00	7.80
	<u>100.00</u>	<u>100.00</u>

La proportion des célibataires adultes a augmenté, en même temps que celle des mariés et des veufs a diminué; c'est le résultat de la diminution qui s'est produite à partir de 1875 dans le nombre annuel des mariages.

§ 7. — *Population par âges.* — Bien qu'il ne faille pas attacher une confiance absolue aux déclarations d'âge fournies par les bulletins du recensement, on n'en est pas moins arrivé à des résultats qui offrent à chaque dénombrement une concordance vraiment remarquable. Le meilleur moyen de se rendre compte de la part qui revient à chaque groupe d'âges est de les représenter par assises décroissantes dont l'ensemble forme une sorte de pyramide dont les inflexions successives permettent d'étudier certains phénomènes que ces figures mettent en évidence beaucoup mieux que les grands tableaux de chiffres.

Nous reproduisons ci-dessous, sous une forme dont nous empruntons le dessin à un ouvrage de M. de Foville, la figure représentative du dénombrement de 1886.

Population par âge.

Répartition par âge par million d'habitants.

MILLION D'HOMMES	AGES	MILLION DE FEMMES
0.2	95 à 100	0.3
1.1	90 - 95	1.4
3.1	85 - 90	3.5
6.9	80 - 85	7.4
11.1	75 - 80	12.4
15.9	70 - 75	16.8
20.2	65 - 70	21.1
23.6	60 - 65	24.0
28.5	50 - 60	27.2
29.5	45 - 50	29.4
31.4	40 - 45	31.0
33.6	35 - 40	33.3
34.3	30 - 35	33.8
36.4	25 - 30	34.9
45.9	20 - 25	48.6
42.2	15 - 20	42.5
44.3	10 - 15	43.7
44.8	5 - 10	44.7
46.4	0 - 5	45.6

Rien de plus intéressant que la comparaison de diagrammes de cette nature pour les divers recensements qui se sont succédé depuis 1856. On y trouve la trace visible de toutes les vicissitudes par lesquelles a passé notre pays dans cette relativement courte période : chacun de ces faits se répercute d'âge en âge, de sorte que même dans la figure de 1886 on voit dans la période de 15 à 20 ans la trace des événements de 1870-1871 et de la mortalité excessive qui a frappé les enfants du

premier âge, dont le nombre avait déjà été diminué par suite d'une natalité beaucoup plus faible que dans les périodes précédentes.

L'étude des mêmes diagrammes par département ne serait pas moins fructueuse. Le volume que nous analysons renferme un certain nombre de types qui peuvent donner lieu à de nombreuses observations. Les uns, comme le diagramme du Finistère par exemple, présentent une forte base, à partir de laquelle les couches successives s'amoindrissent régulièrement. Dans le diagramme de Belfort, on saisit à l'âge adulte la présence d'une forte garnison composée en grande partie d'hommes étrangers au département. Dans celui de la Creuse, l'émigration régulière des adultes se dessine d'une façon saisissante. Dans celui de l'Eure, au-dessus d'une base très étroite, justifiée par la faible natalité de ce département, les couches qui représentent les adultes restent presque égales jusqu'aux âges les plus avancés, par suite de la longévité qui est le trait caractéristique de cette région.

Dans cette série, on ne pouvait oublier le département de la Seine, qui offre au-dessus d'une base étroite que justifie sa faible natalité, des couches énormes d'adultes qui lui viennent par immigration.

Il était difficile, on le voit, de tirer meilleur parti de ce nouveau moyen d'investigation.

Nous n'insisterons pas sur les conséquences encore très nombreuses que l'on peut tirer du tableau général de la population par âge. Disons cependant que ce tableau, où les âges sont comptés, année par année, jusqu'à 25 ans, et ensuite par période de cinq ans, peut servir de base à des recherches très importantes. Combiné avec le tableau des décès par âge, il sert à déterminer les lois de la mortalité, ainsi que la durée moyenne de la vie des habitants des deux sexes. On peut s'en servir encore pour déterminer l'effectif de la population scolaire, de 6 à 13 ans pour l'enseignement primaire, de 8 à 18 ans pour l'enseignement secondaire; pour calculer l'effectif maximum de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale. Le nombre des hommes de 20 ans accomplis correspond à l'effectif maximum de la classe; celui des hommes de plus de 21 ans peut être comparé au nombre des électeurs inscrits, etc. Enfin la statistique démographique peut trouver dans ce même tableau un certain nombre de groupes caractéristiques qui permettent d'étudier les mouvements de la population avec plus de précision.

§ 8. — *Population selon les professions.* — Depuis 1866, les cadres des professions sont dressés de manière à résoudre cette double question :

Quel est le nombre d'individus de l'un ou l'autre sexe qui exercent directement une profession déterminée, soit en qualité de patron ou chef d'établissement, soit d'employé, d'ouvrier ou de journalier ?

Quel est le nombre des individus de chaque sexe, femme ou mari, père ou mère, autres parents ou domestiques, qui sont à la charge des premiers ?

Voilà certes des distinctions difficiles à réaliser dans la pratique, et, en fait, il y a beaucoup de départements où des femmes ont été classées comme exerçant telle ou telle profession, bien que les instructions prescrivent de compter la femme à la famille quand elle exerce la même profession que son mari, et de ne la comprendre sous la première rubrique que quand elle a une profession distincte. Ajoutons que la répartition des professions devant aboutir au chiffre exact de la population, les personnes qui exercent plusieurs professions ou occupent plusieurs fonctions n'ont

dû déclarer qu'une profession, celle qui leur assure leurs principaux moyens d'existence.

Il s'agit donc moins ici d'une véritable statistique professionnelle, que d'une répartition plus ou moins approximative de la population entre les diverses branches de l'activité humaine.

Sous le bénéfice de ces observations, nous allons indiquer quelle a été cette répartition d'après les résultats du dénombrement de 1886.

Population par professions.

	CHIFFRES ABSOLUS.	PROP. P. 100.
Agriculture	17,698,402	47.8
Industrie	9,289,206	25.2
Transports	1,020,721	2.8
Commerce	4,247,764	11.5
Force publique	613,362	1.6
Administration publique	711,027	1.9
Professions libérales	1,094,233	3.0
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	2,295,966	6.2
	<hr/>	<hr/>
	36,970,684	100.0
Gens sans aveu, professions non classées ou inconnues.	960,078	
	<hr/>	<hr/>
	37,930,759	

Ces rapports permettent de conclure que près de la moitié de la population française vit de l'agriculture, et un peu plus du quart de l'industrie, le reste se subdivisant entre les divers autres groupes, dont les plus importants sont le commerce, les personnes vivant exclusivement de leurs revenus et les professions libérales.

Cette répartition est loin d'être la même dans tous les départements. Sans vouloir entrer ici dans les détails, nous nous bornerons à quelques indications sommaires, qui nous sont fournies à première vue par les huit cartes que le volume que nous analysons a consacrées à cette partie du recensement.

L'agriculture est assez régulièrement répartie dans le pays. Toutefois, sa part proportionnelle est assez fortement atténuée dans la région du Nord, sur les côtes de la Méditerranée, ainsi que dans les départements qui avoisinent Paris, Lyon et Bordeaux.

Les départements marqués comme ayant le caractère agricole le plus tranché, sont : l'Ardèche, la Lozère, le Gers et l'Orne.

En ce qui concerne l'industrie, c'est la région du Nord qui l'emporte, bien qu'il y ait quelques départements industriels disséminés dans d'autres régions.

Les départements qui viennent en première ligne sont, dans l'ordre géographique : le Nord, la Somme, les Ardennes, la Seine-Inférieure, la Seine et, d'autre part : le Rhône, la Loire, le Tarn, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes.

Dans l'industrie des transports, qui comprend la marine, on distingue particulièrement la Seine-Inférieure, le Finistère et le Morbihan, l'Hérault et les Bouches-du-Rhône.

Le Rhône et les Bouches-du-Rhône tiennent, avec la Seine, le premier rang dans le commerce.

Les professions libérales sont rares dans le plateau central de la France, elles semblent dominer dans la région du Midi et dans les départements limitrophes de la Seine. Toutefois, il y a lieu de citer, pour l'extension de cette profession, la Vendée et le Doubs, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. C'est ce dernier département qui tient la tête avec le rapport élevé de 8.8 p. 100.

Enfin les personnes qui vivent exclusivement de leurs revenus sont particulièrement en grand nombre dans la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne ; la carte indique encore le département de la Haute-Garonne.

On vient de voir quelle est la répartition proportionnelle de la population générale entre les divers groupes professionnels. Le tableau qui fait l'objet de notre examen permet, en outre, de distinguer la population *active*, c'est-à-dire celle qui exerce directement les diverses professions ou fonctions désignées, et la population *inactive*, qui vit de ces professions ou emplois sans y participer directement ; cette catégorie se compose de la famille des premiers et de leurs domestiques.

Ajoutons que la population active est classée suivant la position sociale de ses membres.

A ces divers points de vue, la population totale de la France, à l'exclusion des individus non classés ou de profession inconnue, se subdivise ainsi :

Population active	{ Patrons, chefs d'emploi, titulaires de professions libérales et autres Employés et commis Ouvriers et journaliers	8,109,103	51.3	} 43.0
		964,032	6.1	
		6,774,590	42.6	
		<u>15,847,725</u>	<u>100.0</u>	
Famille et parents à tous degrés vivant du travail des précédents	Domestiques attachés à la personne	19,172,748	90.8	} 57.0
		1,950,208	9.2	
		<u>21,122,956</u>	<u>100.0</u>	
Total égal à la population classée. . .		36,970,681	100.0	

Il résulte des rapports de la dernière colonne que la population active est à la population inactive dans le rapport de 43 à 57, ou, en d'autres termes, de 74 à 100.

Dans la population active, les chefs d'emploi, autrement dit les personnes qui ne reçoivent pas de salaire proprement dit, forment plus de la moitié du total et l'emportent assez sensiblement sur la population ouvrière. C'est là un fait digne d'attention, mais qui tient surtout au nombre considérable de nos petits propriétaires agricoles.

Il importe donc de rechercher dans quelle mesure les rapports généraux qu'on vient de fournir varient dans les différents groupes professionnels. Nous ne parlerons ici que de la population active.

Population active.

	NOMBRES ABSOLUS.			NOMBRES PROPORTIONNELS.		
	Chefs ou patrons.	Employés.	Ouvriers.	Patrons.	Employés.	Ouvriers.
Agriculture	4,046,164	97,835	2,771,966	58.5	1.5	40.0
Industrie	1,004,939	236,522	3,056,161	23.4	5.5	71.1
Transport	53,898	119,530	225,003	13.4	30.0	56.6
Commerce	951,077	398,044	553,416	50.0	20.9	29.1
Force publique	484,898	749	1,086	99.5	0.2	0.3
Administration publique	189,187	31,249	34,611	74.2	12.4	13.4
Professions libérales	400,196	70,961	32,064	79.4	14.2	6.4
Vivant de leurs revenus	978,744	9,142	100,283	90.0	0.8	9.2
	<u>8,109,103</u>	<u>964,032</u>	<u>6,774,590</u>	<u>51.3</u>	<u>6.1</u>	<u>42.6</u>
	15,847,725			100.0		

Il nous suffira de faire remarquer que dans l'industrie manufacturière il y a trois fois plus d'ouvriers que de patrons, et dans celle des transports quatre fois plus.

La statistique des professions porte à 1,950,208 le nombre des domestiques attachés à la personne. En rapportant ce total au nombre des ménages de plus de deux personnes qui est, comme on l'a vu d'autre part, de 9,020,120, on trouve qu'il y a 20 domestiques pour 100 ménages. En d'autres termes, sur 5 ménages existants il y en a un qui emploie des domestiques. Mais ici même, il y a de grandes différences entre les divers départements. C'est ainsi que les départements de l'Aisne, des Ardennes, de l'Aube, du Jura, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône et des Vosges comptent moins de 100 domestiques par 1,000 ménages, tandis que les départements bretons et du centre en comptent de 300 à 400. A cet égard, le département de la Lozère est dans une situation tout à fait exceptionnelle, puisque son chiffre est de 560.

On peut en conclure d'une manière générale que l'extension de la domesticité est moins une question d'aisance ou de richesse, que le résultat d'usages locaux qu'il conviendrait d'étudier.

Les tableaux des professions permettent de se rendre compte du rôle que la femme joue dans les principales branches de l'activité nationale. Nous nous contenterons de faire remarquer que dans la classe des patrons, chefs d'industrie ou titulaires de professions libérales, il y a environ quatre fois plus d'hommes que de femmes; dans celle des employés, il y en a trois fois plus; la différence s'amoin-drit dans la classe ouvrière, où la prépondérance masculine est de 1.60.

Dans la famille, au contraire, et quel que soit le groupe que l'on considère, le sexe féminin l'emporte sur l'autre sexe dans la proportion du double. Les femmes dominent également, mais dans une plus faible proportion (150 femmes pour 100 hommes) dans la domesticité.

* * *

Tels sont les principaux résultats de l'enquête statistique faite à l'occasion du dénombrement de 1886. La plupart de ces résultats avaient été confirmés d'avance par ceux du dénombrement de 1881 qui, de même que celui de 1886, a porté sur la population de fait.

Toussaint LOUA.

BIBLIOGRAPHIE. — *Dénombrement de la population en 1886*, publié par le ministère de l'intérieur. Paris, Imprimerie nationale, 1887.

Résultats statistiques du dénombrement de 1886, publiés par le service de la statistique générale au ministère du commerce et de l'industrie. — Un beau volume grand in-8° de 476 pages. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}, 1888.